



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20221214DEL16

UNIVERSITE

Attribution d'une subvention à une association étudiante au titre du fonds de subvention aux associations des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du budget primitif 2021, il a été créé un fonds annuel de 5 820 € des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui a pour but de favoriser entre les étudiants et les enseignants-chercheurs fréquentant les campus du territoire et la Ville, en aidant les initiatives dont l'objectif est en lien avec la vie locale.

Une association développe le projet suivant :

l'association KINOKS regroupant des étudiants en filière Arts du Spectacle de l'Université Lumière Lyon 2 et qui a pour objet la promotion du cinéma et la valorisation/l'accompagnement de créations étudiantes type courts métrage et la réalisation d'actions de médiation culturelle au-delà de l'Université, propose un projet intitulé «ACTION !» avec un groupe d'adolescents du Collège Joliot Curie participant au club ciné du collège.

L'association KINOKS dans le cadre de ses activités va réaliser un film avec les jeunes en associant les familles et les enseignants.

Objectifs du projet :

- promouvoir et faire découvrir le 7ème Art,
- ouvrir le champ des possibles à des collégiens REP + par l'intermédiaire d'un projet important et conduit par des jeunes étudiants,
- faire découvrir aux collégiens le processus de création d'un film.

L'idée est de créer et réaliser un petit film en impliquant les jeunes dans tout le processus de création.

Le projet s'organise autour d'un minimum de 10 séances d'une demi-journée maximum en présence de deux étudiants en cinéma de l'association.

Pour ce projet répondant aux objectifs fixés par le fonds d'attribution inscrit au budget 2022, l'association demande une subvention de 2 800 €.

La subvention sera versée en deux fois avec un acompte de 50 % après le vote du Conseil Municipal et un solde de 50 % au regard du bilan qualitatif et financier du projet.

A cet égard, une convention sera signée avec l'association KINOKS avec les engagements réciproques entre la Ville et l'association sur ce projet.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une subvention de 2 800 euros à l'association KINOKS pour son projet « ACTION ! ».
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association KINOKS concernant ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD